

AECK  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2023 – 201 DU 26 AVRIL 2023**

portant nomination des membres de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2018-38 du 17 octobre 2018 portant création de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-645 du 08 décembre 2021 portant approbation des statuts modifiés de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 avril 2023,

**DÉCRÈTE**

**Article premier : Membres de la Commission de surveillance**

Sont nommées membres de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Économie et des Finances, en charge de la Coopération ;
- monsieur **Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- monsieur **Aristide Nounagnon DJIDJOHO**, représentant de la Présidence de la République ;

- monsieur **Gérard GBENONCHI**, Président de la Commission des Finances et des Échanges de l'Assemblée nationale ;
- monsieur **Dossa Lambert AGONGBONON**, Président de la Commission du Plan, de l'Équipement et de la Production de l'Assemblée nationale ;
- monsieur **Oumara KARIMOU ASSOUMA**, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- monsieur **Apollinaire CADETE TCHINTCHIN**, Directeur général de la Caisse nationale de Sécurité sociale.

### **Article 2 : Présidence de l'organe d'administration**

Monsieur **Romuald WADAGNI** est nommé président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin.

### **Article 3 : Durée du mandat**

Les membres de la Commission de surveillance sont nommés pour un mandat de trois (3) ans, qui court à compter de la date de leur installation.

### **Article 4 : Application**

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.


### **Article 5 : Dispositions finales**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019-583 du 13 novembre 2019, tel que modifié par les décrets n° 2021-297 du 09 juin 2021 et n° 2022-169 du 03 mars 2022 ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTÈRES 21 ; SGG 4 ; INTERESSES 7 ;  
JORB 1.